



Ottawa, le 16 juin 2005

MÉMORANDUM D19-9-3

En résumé

IMPORTATION ET EXPÉDITION DE DÉPOUILLES MORTELLES, DE PARTIES DU CORPS HUMAIN ET D'ORGANES HUMAINS AU CANADA

Le présent mémorandum a été révisé afin de faire état de la création de l'Agence de santé publique du Canada et d'inclure l'expédition d'organes humains.



Imprimé au Canada